

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 24 Mars 2014, une note d'information relative à l'augmentation du capital de Alliances Développement Immobilier réservée au groupe Société Financière Internationale - IFC.

L'augmentation de capital a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Alliances Développement Immobilier qui s'est tenue le 10 Mars 2014.

Les principales caractéristiques de l'opération sont :

- Montant de l'opération : 207 694 912 Dh ;
- Nombre de titres à émettre : 373 552 actions ;
- Prix d'émission : 556 Dh dont 456 Dh de prime d'émission ;
- Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Mars 2014 a décidé la suppression du droit préférentiel de souscription pour réserver la totalité de l'augmentation de capital au groupe Société Financière Internationale - IFC.

Un extrait de la note d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Tenue à la disposition du public :
  - au siège social de Alliances Développement Immobilier : 16, Rue Ali Abderrazak – Casablanca ; Tél : + 212 (0) 5 22 99 34 63
  - à BMCE Capital Conseil, 63, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca ; Tél : +212 (0) 5 22 42 91 00
- Disponible sur le site du CDVM : [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet ;

**Contact CDVM:**

Tél. : 05 37 68 89 71

E-mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/006/2014

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières